

Théorie des organisations

Les approches économiques

Ce cours vous est proposé par Audrey Portes, Assistant professor et enseignant-chercheur en Sciences de Gestion, à Montpellier Business School, et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Table des matières

Préambule	2
Les nouvelles théories économiques de l'organisation	2
La théorie de l'agence	3
La théorie des coûts de transaction	4
Conclusion	5
Références	6

Préambule

Dans ce cours de théories des organisations nous allons appréhenderons également les principales théories économiques comme la théorie de l'agence et celle des coûts de transaction.

Les nouvelles théories économiques de l'organisation

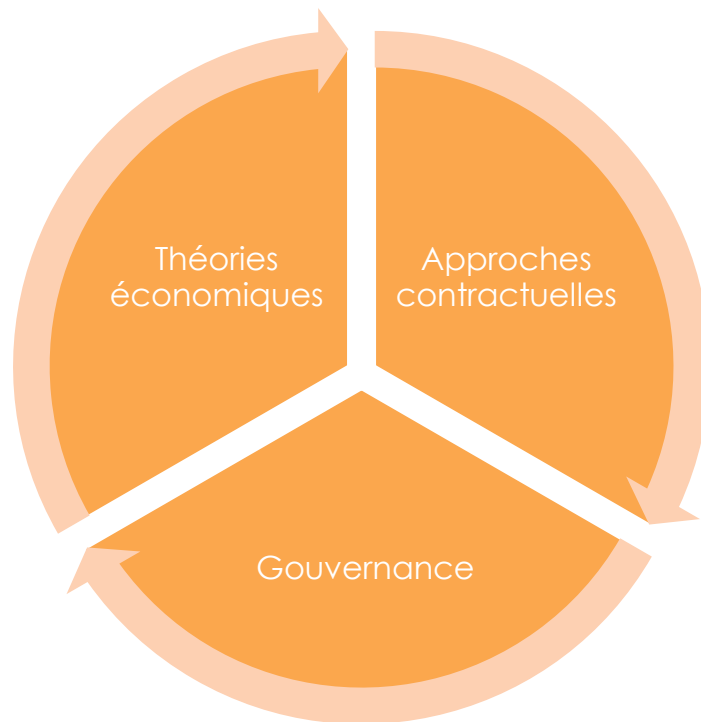


Figure 1. Les nouvelles théories économiques de l'organisation

Les théories économiques de l'organisation représentent ce que l'on appelle les approches contractuelles. Aujourd'hui, nous parlons aussi de « gouvernance ».

En 1937, un économiste explique la raison d'être des entreprises dans une économie de marché. Ces théories sont à la source de concepts tels que le poids mort, l'élasticité du marché, les rendements d'échelle, etc. Elles remettent en cause les modèles néoclassiques car ils manquent de réalisme.

Le premier principe à retenir ici est le fait que la concurrence est imparfaite au sein des marchés. Ce qui n'était pas admis jusque-là.

Parmi les théories économiques, on trouve la théorie de l'agence et celle des coûts de transaction.

La théorie de l'agence

Dans la théorie de l'agence, il est question de sociétés par actions, une forme juridique qui entraîne la séparation entre la propriété et la gestion de l'entreprise.

Le pouvoir décisionnel passe alors par les actionnaires (qui sont les propriétaires) et par les managers qui sont en charge de la gestion.

La théorie de l'agence décrit les situations dans laquelle deux agents économiques sont en présence : le mandant (principal) et le mandataire (agent). Le mandant délègue une partie de son pouvoir de décision au mandataire. Il existe une délégation d'autorité. C'est un contrat dans lesquels une personne a recours aux services d'une autre pour accomplir en son nom une tâche.

Il y a alors un problème sur les intérêts des deux parties qui peuvent être divergents. Il peut exister une asymétrie d'information et l'agent peut avoir des comportements opportunistes. C'est-à-dire tirer parti d'une situation dans laquelle il possède plus d'informations que l'autre agent économique.

Avec la théorie de l'agence, il est largement mis en exergue que l'entreprise possède une dimension contractuelle. C'est un nœud de contrats. Toutefois cette théorie montre peu l'importance des rapports sociaux lors de la prise de décision.

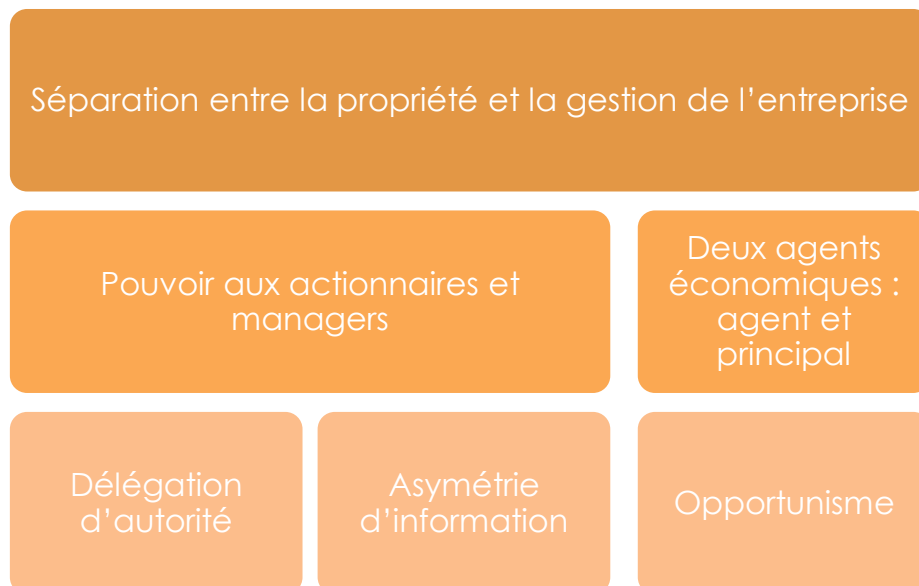


Figure 2. La séparation entre la propriété et la gestion de l'entreprise

La théorie des coûts de transaction

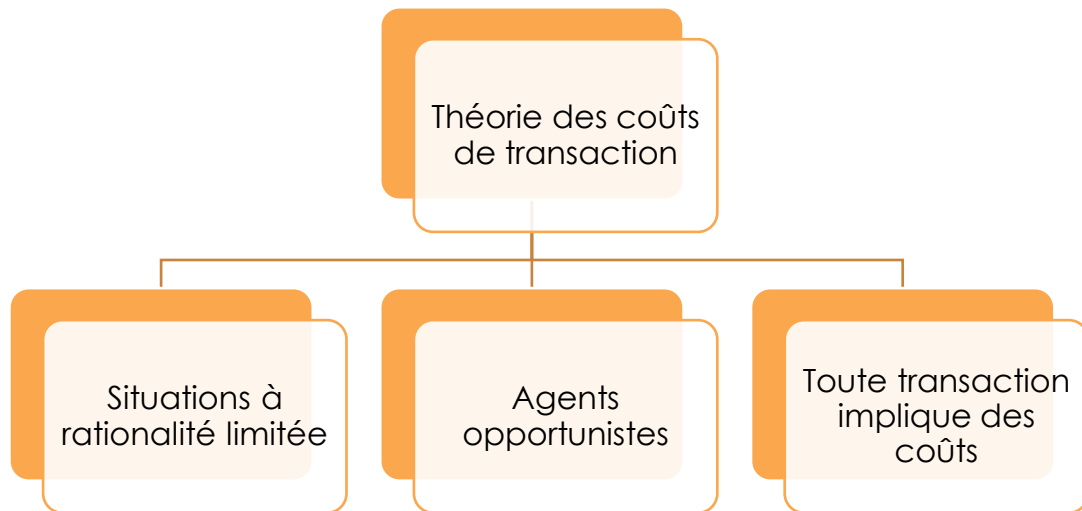


Figure 3. La théorie des coûts de transaction

Williamson, en 1985, s'intéresse aux coûts de transaction au sein des organisations. Il part du principe que les situations sont à rationalité limitée (les contrats ne peuvent envisager toutes les possibilités) et que les agents ont des comportements opportunistes (recherche d'un intérêt personnel via la tromperie, la ruse, la divulgation d'informations incomplètes, etc.).

Le point de départ de Williamson est l'idée que toute transaction économique engendre des coûts. Ces coûts sont liés à la recherche d'informations, à la prévention de l'opportunisme des autres agents etc. Certaines transactions sur le marché peuvent engendrer des coûts de transaction très importants (supervision, etc.). Il s'agit alors de trouver des moyens permettant de minimiser ces coûts. L'organisation serait un de ces moyens.

La théorie des coûts de transaction permet alors de mieux comprendre les décisions stratégiques des entreprises.

Conclusion

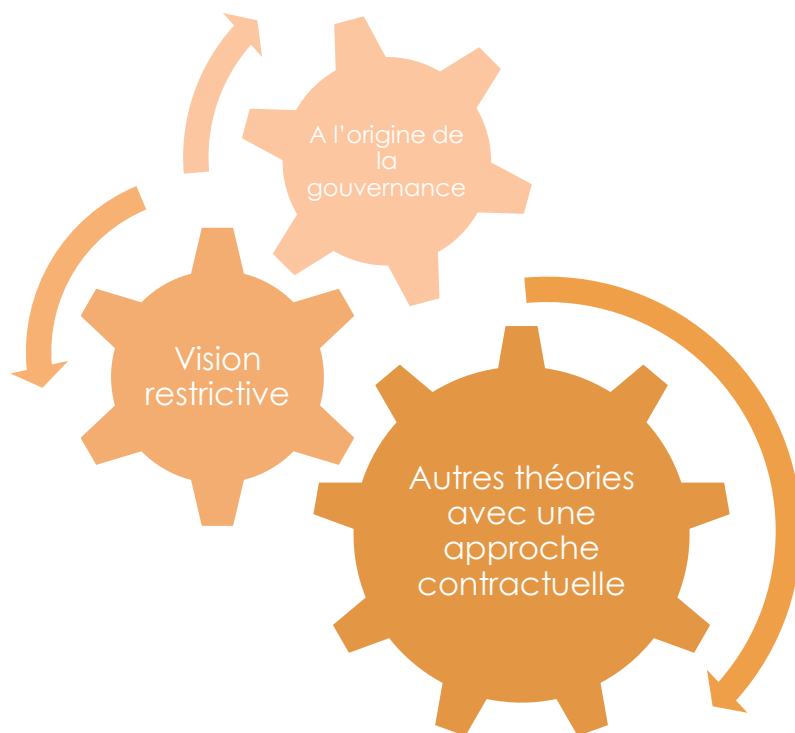


Figure 4. L'origine des réflexions sur la gouvernance des entreprises

Les théories économiques sont à l'origine des réflexions sur la gouvernance des entreprises.

Toutefois, elles prennent peu en compte les dimensions sociales et de politiques globales. Elles proposent une vision assez restrictive des organisations.

Nous venons ainsi d'appréhender les théories économiques avec une approche contractuelle. A noter qu'il existe de nombreuses autres théories avec cette approche contractuelle, comme l'école des conventions par exemple.

Références

Mémento, Théorie des organisations, Sophie Landrieux-Kartochian, Gualino, 5ème édition.

Les essentiels du sup, théorie des organisations, Thierry Colin, Benoît Grasser et Amédée Pedon, Vuibert Management des organisations, Jean Michel Plane, 5eme édition, Dunod.

Les topos, Théorie des organisations, Jean Michel Plane, 5ème édition, Dunod.

Théorie des organisations, Pascale De Rozario et Yvon Pesqueux, Pearson.

Théorie des organisations, Alain Desreumaux, 3ème édition, Les essentiels de la gestion, edition EMS Management et société.

Comment citer ce cours ?

Théorie des organisations, Audrey Portes, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.

Figures

Figure 1. Les nouvelles théories économiques de l'organisation.....	2
Figure 2. La séparation entre la propriété et la gestion de l'entreprise.....	3
Figure 3. La théorie des coûts de transaction.....	4
Figure 4. L'origine des réflexions sur la gouvernance des entreprises.....	5